

# Mise en garde



Le 13 juillet, Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude, présentait le rapport dont elle est coauteur, visant à renforcer les capacités de la "garde nationale" ou "réserve militaire". Une suggestion reprise par l'exécutif dès après le massacre du 14 juillet à Nice

**E**n présentant leur rapport sénatorial avec son collègue UDI Jean-Marie Bockel le 13 juillet, Gisèle Jourda y insistait: « *Pour répondre efficacement aux menaces, il nous faut mieux organiser le vivier de la réserve militaire sur le territoire* ». Le rapport des deux parlementaires pointe en effet la nécessité de recourir à une "garde nationale" pour secourir les armées. Cela s'impose d'autant plus depuis les massacres à répétition commis sur le territoire national par le terrorisme djihadiste. Une cinquantaine de pistes pratiques y sont déclinées, qui viennent conforter des préconisations exprimées dans des livres blancs ou des lois de programmation mais finalement jamais appliquées. « *La réserve militaire, observent les deux sénateurs, a longtemps été traitée comme un dossier de second rang* ». Au-delà de l'efficacité à court terme, le rapport sénatorial recommande une "territorialisation" de cette garde nationale. Il s'agirait en clair de concevoir un maillage territorial qui ancre la réserve et à travers elle les armées sur l'ensemble du territoire national, notamment dans les déserts militaires et les secteurs identifiés comme présentant un risque de troubles importants. Le rapport insiste aussi sur le fait que la réserve renforcerait la cohésion nationale en permettant une participation directe de l'ensemble des citoyens à la défense du pays. Les sénateurs y voient là de « *puissantes vertus fédératives pour le corps social* ».

## Héritière de la décentralisation

Entrée au Sénat en octobre 2014, Gisèle Jourda est à elle seule un démenti à l'égard de tous ceux qui raillent la prétendue léthargie de la Haute-Assemblée et de ses membres. Elle n'a de cesse de s'impliquer dans des domaines qui re-

lèvent notamment de la commission des affaires étrangères et de celle des affaires européennes. Elle s'intéresse aussi à l'outre mer et a donc travaillé pendant plusieurs mois à la rédaction conjointe de ce rapport sur la garde nationale. Mais première femme sénatrice de l'Aude, Gisèle Jourda est d'abord et à plusieurs titres une héritière de la décentralisation. D'abord parce qu'elle est entrée dans la fonction publique territoriale en 1982 et qu'elle y a vécu la mise en œuvre des lois Defferre de manière très concrète. Et puis comme élue locale, qu'elle est toujours, parfois dans l'opposition, parfois dans la majorité. Elle est aujourd'hui 1<sup>re</sup> adjointe au maire de Trèbes, une petite ville de l'agglomération de Carcassonne. Parlementaire, élue locale, ancienne fonctionnaire territoriale: quel que soit le point de vue qu'elle occupe, l'essentiel pour elle est de « *fédérer* » de « *faire travailler ensemble* », de « *s'écouter* ». Et personne ne doit être oublié si on souhaite optimiser le développement local: des représentants de l'État aux élus consulaires, des acteurs économiques aux élus locaux... « *Notre République a su mettre à bas l'Ancien Régime. On doit au moins faire bouger les lignes* », plaide Gisèle Jourda, qui s'emporte contre ceux qui assurent « *qu'on ne peut rien changer* ». Engagée au PS depuis 1974, militante antiraciste de toujours, longtemps responsable de l'APAJH de l'Aude, très impliquée dans la sauvegarde et la protection de l'enfance: on peine à dénombrer l'ensemble des chantiers sur lesquels Gisèle Jourda est présente. Le rapport sur la "garde nationale", dont le contenu est mis en lumière par la persistance de la menace terroriste, n'est pas le moindre et la sénatrice de l'Aude compte bien en démontrer la pertinence et l'actualité dans les jours et les semaines qui viennent.

Philippe Foussier